







GUIDE DE CANDIDATURE

Constitution du dossier de candidature en Licence 3ème année Sciences pour la santé, Parcours Santé publique en e-learning

en 1 an

La saisie du dossier de candidature ne correspond pas à une inscription définitive.

A l'issue des renseignements fournis, vous aurez à déposer dans un espace dédié tous les documents utiles à cette candidature. Une fois le dossier validé, une commission pédagogique l'examine et se réserve le droit de donner son avis (accepté, refusé ou réorienté).

9 Avenue de la Forêt de Haye – BP 20199 – 54505 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex Tel : 03 72 74 61 96 – Fax : 03 72 74 62 04 – Courriel : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr

SOMMAIRE

A. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	3
B. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PROFESSIONNELLE	
2. Relève de la formation continue (FC)	3
3. Relève de la formation continue professionnelle (FCP)	4
C. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS (VAPP)	
VAPP = Validation des acquis personnels et professionnels en vue de l'accès à une formation	4
D.DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING	
E. EXAMEN TERMINAL	4
ANNEXES	5

Ce guide est à destination des personnes qui souhaitent déposer un dossier de candidature en Licence 3ème année Sciences pour la santé, option Santé publique, enseignée en e-learning, via une plateforme internet.

A. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les documents ci-dessous doivent être déposés dans l'espace dédié :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les diplômes obtenus après le baccalauréat (ou attestations de réussite certifiées et signées par l'établissement) (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Engagement de prise en charge des frais de formation continue (pour les candidats bénéficiant d'une prise en charge employeur ou organisme de financement)

B. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PROFESSIONNELLE

Nos formations peuvent être proposées en formation initiale, continue et permanente. Quelle est la différence entre ces modalités ?

1. Relève de la formation initiale (FI)

Toute personne qui a terminé ou interrompu son cursus de formation initiale depuis moins de deux ans.

Un cursus initial est terminé à la fin de l'année de dernière inscription au diplôme principal après le bac.

Exemple : sera encore en Fl en septembre 2025, tout étudiant dont la dernière inscription universitaire en Fl, telle que définie plus haut, a eu lieu en 2023-2024, quelle que soit la date du diplôme obtenu dans cette année 2024.

Tout étudiant en FI devra s'acquitter IMPERATIVEMENT de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus : <u>CVEC</u>) pour pouvoir s'inscrire en Faculté.

2. Relève de la formation continue (FC)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et dont la formation est financée par l'employeur ou un organisme.

L'employeur ou l'organisme complète le formulaire engagement de prise en charge des frais de formation continue (cf annexes) et le renvoie par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr

3. Relève de la formation continue professionnelle (FCP)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et qui finance elle-même la formation.

Tout étudiant en FCP devra s'acquitter IMPERATIVEMENT de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus : <u>CVEC</u>) pour pouvoir s'inscrire en Faculté.

Vous trouverez ci-après les tarifs de la formation (cf Isite de l'Ecole de Santé Publique))

C. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS <u>VAPP</u> = <u>Validation des acquis personnels et professionnels en vue de l'accès à une formation</u>

Cette procédure s'adresse aux personnes qui n'ont pas le niveau requis, mais peuvent justifier d'une expérience personnelle et professionnelle dans des domaines en rapport avec le diplôme visé.

Ce <u>dossier VAPP</u> sera à envoyer par mail à l'adresse suivante : <u>medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr</u>

D. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING

Le e-learning est une modalité d'enseignement via une plateforme internet ARCHE dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE) auxquelles sont adossés des ECTS. Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (entre 15 et 20 étudiants) encadrée par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des échanges sous forme de visioconférences (TEAMS) sont proposés avec votre référent.

Chaque UE est proposée en accompagnement sur une durée de 6 à 10 semaines en moyenne. Elles restent consultables toute l'année universitaire.

Une période de stage de 8 semaines est obligatoire au cours du second semestre.

Les formations sont évaluées soit en examen anticipé (EA) sous forme de contrôle continu soit en examen terminal (ET). Les notes ne sont accessibles qu'à l'issue des délibérations semestrielles.

- **EA (examen anticipé)** Elles sont notées par le référent et rentrent dans la moyenne de l'UE.
- ET (examen terminal) examen semestriel sur table en présentiel

Une période de révisions est programmée au cours de chaque semestre sous forme de visioconférences. Elle consiste à retravailler et à approfondir les notions vues dans chacune des unités d'enseignement de chaque semestre.

E. EXAMEN TERMINAL

Les examens se déroulent en fin de chaque semestre (décembre, mars et en seconde session en juin). Ils sont organisés à Nancy **impérativement.**

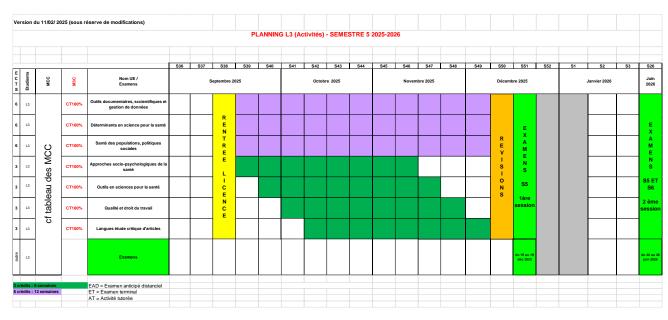
Les dates d'examen sont définitives et fixées dès le début de l'année universitaire. En aucun cas, elles ne peuvent être modifiées.

Pour les étudiants étrangers :

Attention : Pour tous vos déplacements dans le cadre de vos examens sur table à Nancy, il est vivement recommandé d'anticiper votre demande de visa plusieurs mois à l'avance.

ANNEXES

Plannings à titre informatif sous réserve de modifications



Vers	sion du	11/02/202	5 (sous ré	serve de modifications)																						
									PLAN	NING L	3 (Activi	tés) - S	EMEST	RE 6 20	25-2026											
					\$1	\$2	S3	S4	S5	S6	S 7	S8	S09	\$10	S11	S12	S13	S14	\$15	S16	\$17	S19	\$20	S21	\$22	S26
E C T S	Etudiants	MCC	M3C	Nom UE / Examens		Janvier 2026					Février 2026				Mars 2026				Avril 2026				Mai 2026			
9	L3			Stage et vie en entreprise							PREPA	RATION														
6	L3	MCC	CT100%	Actions et évaluation en santé publique		R																				2ème
6	L3	des N	CT100%	Sciences appliquées		E N T											E X A									S E
3	L3	tableau	CT100%	Risques professionnels Environnementaux et matériovigilance		R E E											M E N									S S I
3	L3	cf tabl	CT100%	Internationalisation en sciences pour la santé		L I											S S6									O N
3	L3	0	CT100%	Economie de la santé		C E N																				S5 et S6
autre	L3			Examens		C E											du 23 au 27 mars 2026									du 22 au 26 juin 2026
	édits : 8 s édits : 12	semaines semaines		EAD = Examen anticipé distanciel ET = Examen terminal AT = Activité tutorée																						

5

Prise en charge des frais de formation continue



Formation choisie:





ENGAGEMENT de PRISE EN CHARGE des FRAIS DE FORMATION CONTINUE* Année universitaire 2025-2026

Nom: Prénom: Nom marital: Adresse personnelle: Courriel: Les renseignements demandés au verso de ce formulaire revêtent un caractère obligatoire car ils vont permettre d'établir la convention de formation passée entre l'organisme financeur de votre formation et l'Université de Lorraine pour le compte de la Faculté de Médecine et l'Ecole de Santé Publique. Votre inscription sera considérée comme définitive : • Après l'avis favorable émis par la commission pédagogique, • Après le retour de la convention dûment signée, Date et signature :

* Prise en charge des frais de formation par l'employeur ou un organisme

6

DEMANDE D'ETABLISSEMENT d'UNE CONVENTION DE FORMATION ORGANISME SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION

Je soussigné, M
Représentant de l'organisme :
N° SIRET (pour France uniquement)
Adresse:
Code postal : Commune/Ville :
PAYS : Tel Fax :
E-mail (obligatoire pour l'envoi de la convention):
Agissant en qualité de :
Agissant on qualite do :
Certifie accepter la prise en charge <i>(cocher le(s) case(s) ci-après)</i> : du financement des frais pédagogiques et/ou de la formation précitée à hauteur de
IVI.
Si la formation s'effectue sur deux ans, des droits administratifs devront également être acquittés la seconde année.
En cas de redoublement, s'ajouteront aux droits administratifs une redevance pour les frais pédagogiques de redoublement.
Cachet Date de signature :
Adresse de facturation (si différente)
Nom de l'organisme :
Adresse:
Code postal : Commune/Ville :